



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Délibération n°2025-016-DE

OBJET : Budget principal : Neutralisation des amortissements 2025

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 15

Excusé(s) : 2

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) : 1

Pour : 17
Contre(s) : 0
Abstention(s) : 0

Le quatorze avril deux mille vingt cinq, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 08 avril 2025

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Stéphanie SEON, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Céline VACHERON

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Patrick MICHAUD pouvoir à Patrice COUCHAUD, Mickaël MASSARO pouvoir à Alain CHEVET

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Patrick MICHAUD, Mickaël MASSARO

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Madame MAILLARD expose les faits suivants :

Depuis plusieurs années, la commune verse par le biais du compte 204 des subventions d'équipement à des groupements de collectivités dans le cadre de travaux d'investissement réalisés sur la commune par leur soin suite à des transferts de compétence :

le SIEL pour les enfouissements de ligne et les extensions de réseau
les attributions de compensations à LFA
les fonds de concours pour la réfection de voirie communautaire
Subvention équipement salle des fêtes Pralong

Ces sommes doivent faire l'objet d'un amortissement annuel sur une durée qui ne saurait excéder 15 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250414-2025-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Ceci représente une charge d'amortissement et donc en conséquence de fonctionnement qui s'avère très importante

Pour l'année 2025, la charge est de 53 206.19 €.

L'instruction comptable M57 offre la possibilité de neutraliser cette charge d'amortissement partiellement ou totalement.

Madame MAILLARD propose au Conseil municipal de procéder à la neutralisation totale de cette charge sur l'exercice 2025 et d'inscrire au budget primitif les sommes permettant de comptabiliser ces écritures.

Constatation des amortissements 2025	
FONCTIONNEMENT - Dépenses	
681 chapitre 042	53 206.19 €
INVESTISSEMENT - Recettes	
28041412 chapitre 040 Fonds de concours pr salle Pralong	4 000.00 €
2804182 chapitre 040 <i>Trav SIEL Chem. des Brosses dissimul, fibre etc</i>	13 389.91 €
<i>Extension BTS Les Romans propriété ALLIROT</i>	<i>3 641.00 €</i>
<i>Extension GC Telecom chemin de la Ville propriété ALLIROT</i>	<i>1 136.00 €</i>
<i>Extension BTS ZI Tournel</i>	<i>612.00 €</i>
<i>Mise en valeur éclairage Cloître</i>	<i>852.00 €</i>
<i>Dissimulation réseau électrique façade Place du Pont</i>	<i>4 646.00 €</i>
<i>Aide pour réfection de façade des particuliers</i>	<i>778.91 €</i>
28041512 chapitre 040 <i>Fond de concours voirie Ch de la Madone</i>	1 724.00 €
28046 chapitre 040 <i>Attribution compens inv 2024</i>	5 183.00 €
Neutralisation 2025	
77681 chapitre 042	30 633,28 €
198 chapitre 040	53 206.19 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250414-2025-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de procéder à la neutralisation totale de la charge d'amortissements de l'exercice 2025 d'un montant de 53 206.19 €,
- **INSCRIT** au budget primitif 2025, les crédits permettant de comptabiliser les écritures de neutralisation,

Champdieu, le 14 avril 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250414-2025-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025